

Pour diffusion immédiate
Le 27 juin 2006

**LE GOUVERNEMENT McQUINTY ENCOURAGE
LE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE EN ONTARIO**
*L'élimination progressive des refroidisseurs permettra
de réduire la demande d'électricité et aidera à assainir l'air*

TORONTO — Le gouvernement McGuinty propose de modifier des règlements afin de favoriser le rendement énergétique et de réduire la demande d'électricité, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement, M^{me} Laurel Broten.

« Partout en Ontario, l'air à l'intérieur de grands bâtiments est refroidi par des appareils qui sont vieux et inefficaces, a déclaré M^{me} Broten. En les éliminant progressivement, nous aidons à gérer la consommation d'énergie de la province et à améliorer la qualité de l'air que nous respirons. »

Selon le règlement proposé, les propriétaires devront remplacer leurs vieux refroidisseurs et climatiseurs à caractère industriel, commercial ou institutionnel, ou alors les moderniser pour qu'ils aient un meilleur rendement énergétique et utilisent des réfrigérants de substitution.

Les changements proposés pourraient faire économiser jusqu'à 50 mégawatts d'électricité – de quoi répondre aux besoins en électricité de 11 000 maisons –, en plus d'aider à protéger l'environnement en éliminant progressivement l'emploi des chlorofluorocarbones (CFC). Ils vont aussi dans le sens des programmes de protection de l'environnement qui existent dans l'industrie, lesquels aideront à faire en sorte que les CFC excédentaires sont récupérés, remisés et éliminés de la façon la plus respectueuse de l'environnement possible.

« La conservation de l'énergie est une composante-clé du nouvel avenir énergétique de l'Ontario, a dit M. Jeff Leal, adjoint parlementaire au ministre de l'Énergie. C'est un autre exemple de la démarche globale que notre gouvernement adopte pour atteindre d'ambitieux objectifs de conservation de l'électricité. »

« Le remplacement des vieux refroidisseurs inefficaces aide à protéger l'environnement et, en bout de ligne, notre santé, a dit Peter Love, directeur des économies d'énergie de l'Ontario. Les nouveaux appareils éconergétiques réduisent les appels de puissance de pointe durant l'été et coûtent moins cher à utiliser. C'est un grand pas en avant pour enraciner une culture de la conservation. »

Les nouveaux appareils consomment jusqu'à 50 p.100 moins d'énergie et coûtent moins cher à entretenir et à utiliser que les vieux appareils. Bien des propriétaires ont d'ailleurs déjà remplacé leurs vieux appareils pour réduire leurs dépenses énergétiques.

« Nous sommes heureux qu'un règlement obligera les derniers grands utilisateurs de refroidisseurs à usage commercial qui fonctionnent aux CFC à remplacer méthodiquement leurs appareils et que les

produits chimiques seront récupérés et éliminés comme il faut, a déclaré M^{me} Beatrice Olivastrì, directrice générale, Les Ami(e)s de la Terre. Les Ontariens et la population de la planète en sont les gagnants, car la protection de la couche d'ozone aide à prévenir les cancers de la peau, les maladies de l'œil et l'affaiblissement du système immunitaire. »

La mesure annoncée aujourd'hui n'est qu'une des façons dont le gouvernement McGuinty protège la population et l'environnement de l'Ontario. En voici d'autres :

- Le gouvernement a adopté un plan pour que l'essence vendue en Ontario ait une teneur moyenne annuelle en éthanol de 5 p. 100. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. L'objectif que le gouvernement a fixé pour 2007 se traduira par une réduction des gaz à effet de serre de l'ordre de 800 000 tonnes, ce qui équivaut à éliminer des routes 200 000 voitures.
- Il a adjugé des contrats pour la production de 1 300 mégawatts d'énergie éolienne – de quoi fournir de l'électricité à 300 000 maisons.
- Il s'est fixé l'objectif d'accroître de 5 p. 100, d'ici à 2007, et de 10 p. 100, d'ici à 2010, la production énergétique de l'Ontario qui provient de sources renouvelables, ce qui met la province dans le peloton de tête en Amérique du Nord.

Les personnes qui désirent communiquer des points de vue au sujet des modifications proposées peuvent le faire au moyen du registre de la *Charte des droits environnementaux*, au site <http://www.ene.gov.on.ca/envregistry/027883er.htm>. La période de consultation est de 60 jours.

- 30 -

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416 325-5809

John Steele
Direction des communications
416 314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca